

*Le quatorze février deux mille huit, le Conseil Syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BLEMON, Président. Le quorum n'ayant pas été atteint le Conseil Syndical s'est réuni le dix neuf février deux mille huit à dix sept heures en séance publique à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BLEMON, Président. Monsieur Pierre PORTIER est désigné secrétaire de séance.*

*Monsieur BLEMON annonce l'ordre du jour.*

### Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron

- Charte de l'affichage publicitaire du Pays : Validation du contenu technique et du format
- Charte Paysage, Urbanisme et Architecture du Pays : Autorisation à publication sur le site Internet
- Projet « Emploi & territoire » : Validation du plan d'actions
- Projet « Emploi & territoire » : Expérimentation d'un service de proximité de validation des acquis de l'expérience en partenariat avec la Région dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'emploi
- Projet « Emploi & territoire » : Démarche d'évaluation du projet et des actions partenariales conduites sur le pays
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Bourcefranc-Le-Chapus
- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays : Lancement d'un bilan intermédiaire
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Rattachement au budget 2008 des « Aides aux Manifestations » attribuées en 2007 et non encore mandatées
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Programmation des « Aides aux Manifestations »
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Programmation des « Bourses Tremplin Emploi »
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Rattachement au budget 2008 des « Bourses Emploi Tremplin » attribuées en 2006 et 2007 et non encore mandatées
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Rattachement au budget 2008 des « Aides au logement social » attribuées en 2006 et 2007 et non encore mandatées
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Programmation des « Projets Vie Quotidienne : Autres axes »
- Prolongation de la convention avec le Syndicat Informatique
- Remboursement de frais de déplacement
- Attribution de subvention à « la Maison du Tourisme »
- Mise en place d'un service optionnel CNRACL au Centre de Gestion
- Instauration des ratios d'avancement de grade
- Tableau des effectifs mis à jour
- Tableau récapitulatif des indemnités

- Annexe au régime indemnitaire
- Vote du Compte de gestion 2007
- Vote du Compte administratif 2007
- Vote du Budget primitif 2008
- Appel à participation des Communautés de Communes

*Monsieur BLEMON demande s'il y a des observations à apporter au procès verbal du Conseil Syndical du 17 janvier 2008.*

*Le procès verbal est adopté à l'unanimité.*

## **CHARTRE DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE DU PAYS**

### VALIDATION DU CONTENU TECHNIQUE ET DU FORMAT DE LA CHARTRE

Le Pays Marennes Oléron souhaite se doter d'outils répondant à l'aspect qualitatif de l'affichage sur son territoire, et a pour cela notamment procédé à l'élaboration d'une charte durant l'année 2007.

Celle-ci doit permettre de conjuguer les éléments nécessaires au respect de la loi, à l'amélioration du cadre de vie et à la promotion des activités locales.

La 4ème réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue le 11 décembre dernier, a permis de valider le contenu de la charte de l'affichage publicitaire du Pays Marennes Oléron.

La mise en forme du document est réalisée par le bureau d'études AMURE en concertation avec les services du SMPMO.

Une version provisoire de la charte finalisée vous est proposée (annexée au projet de délibération).

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER le contenu de la charte
- DE PERMETTRE aux services du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron d'effectuer des modifications de forme (page de garde, tête de chapitres) et de compléter le document par une présentation de la démarche et des éléments forts du diagnostic.
- D'AUTORISER le Président à rendre publique la charte de l'affichage, notamment via le site Internet du Pays Marennes Oléron, dès lors que les modifications de forme auront été apportées.

*Pas d'observation.*

## **CHARTRE PAYSAGE, URBANISME & ARCHITECTURALE DU PAYS**

### AUTORISATION A PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DU PAYS

La charte de Paysage, Urbanisme, Architecture du Pays Marennes Oléron succède à celle éditée pour l'île d'Oléron il y a une dizaine d'années.

La charte a été étendue à l'ensemble du Pays Marennes Oléron. Elle réunit ainsi les deux communautés de communes dans une exigence de qualité des aménagements et des constructions quelque soient la localisation ou l'importance du projet.

La charte a été réalisée par les services du CAUE 17 en concertation avec les 15 communes, les 2 communautés de communes, mais aussi les services de l'Etat et des partenaires du Pays, dont le Conseil de Développement.

Le projet de charte a été transmis à chaque commune pour avis et observation en juin 2007. Modifié, il a été ensuite présenté et validé par chaque communauté de communes à la fin de l'année 2007.

Il est actuellement en cours de finalisation par le CAUE 17.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à rendre public le projet de charte, notamment via le site Internet du Pays Marennes Oléron, dès livraison par le CAUE 17 du document finalisé.

*Pas d'observation.*

## **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT « EMPLOI & TERRITOIRE » DU PAYS**

### VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS

L'ensemble des partenaires réunis aux côtés des élus, le 24 janvier 2008 au Lycée de la mer à Bourcefranc-le-Chapus, en présence de M. le Sous Préfet et de M. PATSOURIS, Vice Président du conseil Régional, ont validé le plan d'actions,

Ce plan d'actions est le fruit de la participation de tous les partenaires, qui ont contribué tout au long de la démarche à la réalisation d'un diagnostic partagé, validé le 31 mai 2007, puis à l'élaboration des fiches actions, produites à l'occasion d'ateliers thématiques ou à leur propre initiative.

Le plan d'actions (présenté en annexe), finalisé avec l'aide du cabinet AMNYOS, comporte 19 fiches actions qui s'inscrivent dans les trois orientations stratégiques du pays :

- le soutien au développement des entreprises et à la diversification des activités (services à la population, développement durable)
- le développement des compétences et de l'accès aux qualifications par la formation
- au renforcement de l'insertion des jeunes et des personnes en difficultés.

La Région, le service public de l'emploi, les chambres consulaires seront co-pilotes d'actions prioritaires aux côtés des élus du pays.

Au-delà du plan d'actions, M. BLEMON a annoncé la volonté des élus d'étudier la faisabilité d'un outil structurant en faveur de l'innovation économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formations sur le pays, qui favorise la mise en réseau des initiatives, et offre à tous publics un espace d'accueil multipartenarial dédié à la vie professionnel et un lieu ressources et de formation tout au long de la vie.

Le Sous Préfet ainsi que M. PATSOURIS, ont réaffirmé leur soutien au pays dans le mise en œuvre de leur stratégie et du plan d'actions, et encouragé les élus à poursuivre cette démarche avec les partenaires.

L'étude de partenariats avec les territoires voisins (Pays Rochefortais et Pays Royannais) sera également envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER le plan d'actions présenté
- D'AUTORISER le président à étudier et mettre en œuvre les actions prioritaires dont le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron a la responsabilité

- D'AUTORISER le Président à étudier et mettre en œuvre les partenariats nécessaires avec les territoires voisins

*Pas d'Observation.*

## **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT « EMPLOI & TERRITOIRE » DU PAYS**

EXPERIMENTATION D'UN SERVICE DE PROXIMITE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EN PARTENARIAT AVEC LA REGION DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'emploi et du développement économique, le pays propose d'expérimenter la mise en œuvre d'un service de proximité en matière d'information et de conseil en Validation des Acquis de l'Expérience, en partenariat avec le Conseil Régional, au cours de l'année 2008.

*Rappel : la Validation des Acquis de l'expérience est un droit individuel institué par la loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002 qui permet à toute personne active (chefs d'entreprises, salariés, fonctionnaires, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, bénévoles) d'accéder à l'obtention d'un diplôme, en tout ou partie, grâce à la reconnaissance et la validation officielle de ses acquis de l'expérience.*

Le renforcement de la VAE, grâce à ce service de proximité en charge d'informer et de conseiller au plus près les habitants et les entreprises, doit contribuer à une augmentation du niveau de qualification de la population active et au développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein des entreprises et des collectivités.

Mme Viviane HAMMEN, chargée de mission Emploi Formation au Pays, sera habilitée par la Région à exercer cette fonction (sur une demi-journée par semaine) et à réaliser une trentaine de conseils sur l'année 2008, en lien avec le Point Relais Conseil en V.A.E de Rochefort.

Un bilan de cette expérimentation est prévu en fin d'année 2008 avec la Région, afin d'envisager les suites à donner à la mise en œuvre de ce nouveau service sur le territoire.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le président à engager l'expérimentation de ce service de proximité en V.A.E en partenariat avec la région durant cette année 2008

*Pas d'observation.*

## **1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT « EMPLOI & TERRITOIRE » DU PAYS**

DEMARCHE D'EVALUATION DU PROJET « EMPLOI ET TERRITOIRE » ET DES ACTIONS PARTENARIALES CONDUITES SUR LE PAYS

Le projet « Emploi et Territoire », soutenu par l'Union Européenne (FSE), l'Etat et la Région, doit être évalué ainsi que les actions qu'il a contribué à développer sur le territoire, avec les partenaires locaux, dans une perspective de pérennisation de la stratégie du pays.

Un comité d'évaluation, composés des élus en charge de ce projet, des principaux partenaires et du conseil de développement s'est réuni le 30 novembre 2007, afin de définir la démarche d'évaluation partenariale à mettre en œuvre.

Conformément aux objectifs et au budget d'études du projet (25.000 € maximum sont dédiés à cette démarche d'évaluation), un cabinet spécialisé sera sélectionné le 21 février 2008 par le comité d'évaluation, dans le cadre d'un nouveau marché, afin d'accompagner le pays dans la mise en œuvre de cette démarche.

Des indicateurs de suivi des actions seront produits avec les partenaires et permettront de mesurer les résultats des premières actions réalisées, et un premier bilan du projet est prévu avant la fin du mois de juin 2008.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE METTRE en œuvre la démarche d'évaluation partenariale du projet Emploi et Territoire et de ses actions réalisées sur le Pays
- D'AUTORISER le Président à engager un nouveau marché relatif à la mise en œuvre de cette démarche

*Pas d'observation.*

## **PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS**

### FORMULATION D'UN AVIS SUR LE PROJET ARRETE

La commune de Bourcefranc le Chapus, par délibération du 04 décembre 2007 a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commission « Environnement et Urbanisme » du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, réunie en groupe de travail le 05/02/2008, a examiné la prise en compte des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale dans le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

- Vu les compétences du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en matière d'élaboration, suivi et évaluation du SCOT,
- Vu les dispositions du SCOT approuvé le 27.12.2005,
- Vu les dispositions de l'article L.123.9 du code de l'urbanisme,
- Vu le projet de PLU transmis au président du syndicat mixte du Pays Marennes Oléron le 31/01/2008.

Après examen, il apparaît que le projet de PLU de la commune est compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence territoriale du Pays Marennes Oléron.

Les observations suivantes peuvent toutefois être émises :

→ Sur la maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs à risques (DOG p.14) :

Il conviendrait de justifier précisément de la maîtrise du risque sur les secteurs prévus à l'urbanisation et qui se situent dans une zone où le risque submersion a été identifié et notamment : le secteur de Sinche - Patoizeau (entrée de ville Ouest : zones 1AUe et 1AUx) ; la zone 1 AUb de la rue Kennedy ; l'extension de la zone Nth du portail rouge.

→ Sur le principe de réserves foncières à destination de l'habitat locatif conventionné dans les opérations d'ensemble (DOG. P.38) :

Le PLU de Bourcefranc prévoit, notamment dans les zones 1AUb et 2 AU, que les opérations de construction de logements, et de plus de 800m<sup>2</sup> de SHON (ou de 5 lots) devront obligatoirement contribuer aux principes de mixité sociale de l'habitat indiqués au SCoT (P 38 du DOG).

Il serait opportun d'examiner la possibilité d'étendre la servitude utilisée (L.123.2 du code de l'urbanisme) à la zone 1AU de Pierre-Large (zone de 5,7 ha à vocation principale d'habitat).

→ Enfin, sur l'intégration des préoccupations en matière de développement des transports collectifs et des modes doux (p.43 du DOG) :

Le PLU pourrait inclure des dispositions visant à ce que « dans les nouvelles opérations d'habitat de plus de 1ha, il devra être prévu au moins une aire d'arrêt stationnement pour les transports en commun ».

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Bourcefranc le Chapus,

- DE TRANSMETTRE à la commune les observations évoquées précédemment,
- DE TENIR à disposition de la commune et du prestataire chargé de l'élaboration des études d'élaboration du PLU, le document de travail « grille de compatibilité SCOT / PLU » annexé au projet de délibération.

*Pas d'observation.*

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS

### LANCEMENT D'UN BILAN INTERMEDIAIRE

Le schéma de cohérence territoriale du Pays Marennes Oléron est approuvé depuis le 27 décembre 2005 et il pose le principe d'un suivi et d'une évaluation en continu de son application.

Par ailleurs, le code de l'urbanisme précise que, au plus tard 10 ans après l'approbation du SCoT, il faudra procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment du point de vue de l'environnement.

Cette analyse devra conduire à délibérer sur le maintien du SCoT en vigueur ou bien sur sa mise en révision complète ou partielle. Sinon, le SCoT devient caduc.

Après 2 ans d'application, et s'il paraît prématuré de tirer de réelles conclusions sur les résultats du SCoT, il semble cependant nécessaire de procéder à un 1<sup>er</sup> « bilan étape » qui aura pour objectif :

- d'une part d'évaluer le niveau de prise en compte des orientations du SCoT dans les politiques locales et en particulier dans les documents d'urbanisme communaux ;
- d'autre part, d'affiner et de formaliser les modalités de suivi et d'évaluation à mettre en place de façon pérenne ;
- enfin, de se positionner par rapport aux évolutions qui seraient à prévoir en fonction de nouvelles données juridiques ou d'une hiérarchisation modifiée des enjeux du territoire.

Le bilan étape sera réalisé en interne par les services du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron et piloté par la commission Environnement et Urbanisme du Pays.

Il fera l'objet d'une validation par le comité syndical envisagée en décembre 2008.

En matière de partenariats, la collaboration technique des services de l'Etat sera sollicitée, celle des personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT, ainsi que celle des services des communautés de communes et des communes.

Cette étude prendra également appui sur des méthodologies d'évaluation et des études existantes ou engagées par ailleurs.

#### Calendrier envisagé :

2008	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Diagnostic / évaluation											
Mobilisation de groupes de travail partenariaux				x				x	x		
Réunions de pilotage					x					x	
Validation SMPMO											x

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER le lancement de cette étude,
- D'AUTORISER le Président à solliciter l'avis de toute personne ou organisme intéressé par la démarche pendant toute la durée de l'étude.

*Pad d'observation.*

**CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS****RATTACHEMENT AU BUDGET 2008 DES AIDES AUX MANIFESTATIONS ATTRIBUEES EN 2007 ET NON ENCORE MANDATEES**

Pour les aides aux manifestations dont les délibérations ont été prises en 2007 et dont les mandatements n'ont pas encore été effectués (conventions pas encore signées par les attributaires pour le 1er versement ; bilan moral et financier pas encore produit donc versement du solde de 50% en attente), la programmation des subventions doit être régularisée.

Cette programmation s'établit comme suit :

Concernant l'article 6574

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANTS
Association Bouquinons Ensemble (Saint-Just – Luzac)	Mots en Fête	2500,00 €
Association Rugby Club du Bassin	Tournoi de l'huître	300,00 €
Association Comité Judo Tournoi Fort Boyard	Tournoi National Minimes judo masculin féminin du Fort Boyard	500,00 €
Association Fils et Métiers	3 <sup>ème</sup> Rencontre des Tisserands	500,00 €
Association Foyer du LEPMO (Lycée Expérimental Polyvalent Maritime Oléronais)	Ecriture musicale	2800,00 €
Association Musique au Pays de Pierre Loti (AMPPL)	4 <sup>ème</sup> Festival Musiques au Pays de Pierre Loti	5000,00 €
Association Hot-Club Marennes Oléron	Quartet de Michel Pastre	1000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>12.600,00 €</b>

Concernant l'article 65734

COMMUNE	ACTIONS	MONTANTS
Commune de St Georges d'Oléron	Tournée de concerts (3) - Swing d'O	500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>500,00€</b>

Concernant l'article 65735

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	ACTIONS	MONTANTS
Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron	Exposition Lessieux Père et Fils	1415,00 €
Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron	Voiles Atlantiques, le patrimoine maritime des pertuis charentais	550,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1.965,00 €</b>

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que ces subventions seront reprises au Budget primitif 2008 aux articles pré-cités.

*Pas d'observation.*

## CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

### PROGRAMMATION 2008 DES AIDES AUX MANIFESTATIONS

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, celui-ci délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » les crédits nécessaires au paiement des subventions concernant les manifestations.

Au titre de l'année 2008, celles-ci s'établissent comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION MIXTE
Association Société Hippique Oléronaise	Jumping des Citadelles	1.000,00 €	<u>Réunion du 05 février 2008 :</u> La Commission propose une aide pour la 6 <sup>ème</sup> année consécutive. Elle n'applique pas le principe de dégressivité de l'aide dans la mesure où cela ne pénalise pas les autres demandes. La Commission rappelle que le bilan qui sera présenté devra distinguer le budget réel hors valorisation du budget valorisé.
Association Moto-Club Oléronais	Moto Cross sur Prairie	1.000,00 €	<u>Réunion du 05 février 2008 :</u> Avis favorable.
Association Oléron Jet Organisation	Championnat du monde Jet Offshore Oléron 2008	5.000,00 €	<u>Réunion du 05 février 2008 :</u> Le dossier ayant été déposé le 06 février 2008, la demande est ajournée par la Commission : le montant est proposé par le Président.
Association Teen' Activ'	Sound Activ'	850,00 €	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> Avis favorable. La Commission demande à ce que ce projet soit financé dans le cadre des PEL.
Association Art en Ile d'Oléron	Symposium de Sculpture	900,00 €	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> La Commission demande à l'association d'inviter les écoles des 15 communes du Pays à s'impliquer dans le projet.
Association Contes en Oléron	Contes en Oléron	1.400,00 €	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> Avis favorable. Le montant de subvention demandé n'est pas atteint en raison de la tension sur l'enveloppe disponible.
Association Musiques en Voyage	Musiques et chanson française en voyage	1.900,00 €	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> Avis favorable. La Commission alerte l'association sur le budget qui doit être retravaillé.
TOTAL			12.050,00 €

Concernant l'article 65734 :

COMMUNE	ACTION	MONTANT	AVIS COMMISSION MIXTE
Commune de Saint-Trojan-les-Bains	Fête du Mimosa	1.000,00 €	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> Compte tenu de l'enveloppe limitée, la Commission souhaite ne pas pénaliser les associations au profit des collectivités. Elle propose toutefois une aide compte tenu du rayonnement important de cette manifestation identitaire.
TOTAL			1.000,00 €

Par ailleurs, certaines demandes ont reçu un avis négatif :

ASSOCIATION	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION MIXTE
Association patrimoine et Culture du Pays Guatais	Rencontres généalogiques portes ouvertes	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> Sans remettre en cause l'intérêt de la manifestation et compte tenu de la tension sur l'enveloppe disponible, la commission a privilégié d'autres projets au rayonnement intercommunal plus marqué.
Association Club des jeunes pour la nature	Voire et Vivre la Nature	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> La Commission souhaite privilégier les manifestations hors saison estivale.
Association Union Nationale des Combattants Oléron	63° anniversaire débarquement et libération d'Oléron	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> La Commission remet en cause la dimension Pays de cette manifestation, qui n'a pas de lien avec d'autres communes du territoire. La Commission ne souhaiterait pas être amenée à aider systématiquement les manifestations commémoratives propres à chaque commune du Pays.
Association Loisirs Animations	Festival Country	<u>Réunion du 28 janvier 2008 :</u> La Commission souhaite privilégier les manifestations hors saison estivale.

➤ Par ailleurs, des demandes d'agrément ont été présentées par la compagnie de théâtre rochefortaise « Les Transbordeurs d'Images », afin de permettre aux organisateurs du Pays (associations ou communes) de bénéficier d'une subvention pour organiser une représentation de leur nouvelle création "Maria, et les autres...".

La Commission Mixte Culture (réunion du 28 janvier 2008) propose d'aider 3 représentations à hauteur de 833 € chacune, soit 2500 € provisionnés au total. Les représentations hors saison estivale seront prioritaires pour l'attribution de la subvention.

L'organisateur local doit déposer le dossier de demande de subvention auprès du Pays Marennes Oléron avant la manifestation et au plus tard le 1er septembre 2008. La représentation devra se dérouler avant le 31 décembre 2008.

La Commission Mixte Culture précise que le montant de subvention demandé n'est pas atteint en raison de la tension sur l'enveloppe disponible. Une aide supplémentaire pourra être examinée lors d'une prochaine commission.

➤ En outre, suite à la défection de l'association « Atelier Musical Dionysien » (St Denis d'Oléron), attributaire d'une subvention en 2007 pour la manifestation « Comptes de Faits ou les passeurs de mémoire », une autre association intitulée « TPACAP » (St Pierre d'Oléron) demande à bénéficier de cette subvention, en tant que nouveau maître d'ouvrage pour cette manifestation. La Commission Mixte Culture (réunion du 28 janvier 2008) donne un avis positif.

- Vu la délibération du 15 février 2007,
- Vu la délibération du 17 janvier 2008 rattachant à l'exercice 2008 la subvention de 1365 € attribuée le 15 février 2007 (et non mandatée) à l'association « Atelier Musical Dionysien », pour la manifestation « Comptes de Faits ou les passeurs de mémoire », il conviendrait de programmer la subvention (déjà inscrite au budget 2008) :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANTS
Association TPACAP	« Comptes de Faits ou les passeurs de mémoire »	1.365,00 €
TOTAL		1.365,00 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, par 1 voix contre (Madame Baudin), 3 abstentions (Messieurs Chagneaud, Portier, Martin), et 5 voix pour, concernant l'action Championnat du Monde Jet Offshore Oléron 2008 (Monsieur Villa ne prend pas part au vote.

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents concernant les autres actions,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2008 aux articles précités.

*Pas d'observation.*

#### CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

PROJETS VIE QUOTIDIENNE – AXE ECONOMIE - EMPLOI

Délégation de crédits « Bourse Tremplin Emploi »

Validation des propositions d'attribution de bourses suite à la réunion du Jury des Ateliers de la création du Pays Marennes Oléron du 31 janvier 2008

NOM - PRENOM	ACTIVITES	LIEU	MONTANT
BAUDET Dominique (40 ans)	Reprise d'une entreprise artisanale de menuiserie	Bourcefranc Le Chapus	5.000 €
TOTAL			5.000 €

Le Jury a par ailleurs accepté de procéder au versement de la deuxième partie (50%) de la Bourse Emploi Tremplin pour les personnes suivantes :

- Melle Carole HUAN Reprise d'une librairie presse (Grand Village) 1.500 €
- Mr Christophe TASTET Reprise d'une boucherie charcuterie (Le Gua) 1.500 €
- Mr Pascal VINET Reprise d'une pâtisserie boulangerie (Le Gua) 2.000 €
- Me Jeannette MOULINEAU Reprise d'un restaurant (Le Château d'Oléron) 750 €
- Mr Joël MOULINEAU Reprise d'un restaurant (Le Château d'Oléron) 750 €
- Melle Mélanie MARTIAL Reprise d'un restaurant (Le Château d'Oléron) 750 €

- Mr Ludovic LE BREDONCHEL Reprise d'un restaurant (Le Château d'Oléron) 750 €
- Mr Eric PECASTAINGS Création d'une entreprise de diagnostic immobilier (Le Château d'Oléron) 750 €
- Mr Michaël VIGNAUD Reprise d'un restaurant (St Pierre d'Oléron) 2.500 €
- Mr Michel GRALLAND Reprise d'une entreprise de maçonnerie (Bourcefranc Le Chapus) 2.500 €

Enfin, le Jury a décidé de rendre un avis défavorable au versement de la deuxième partie de la Bourse Emploi Tremplin pour

- Mr Yoann MONTIL Création d'un restaurant (Dolus d'Oléron) 3.000 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2008

*Pas d'observation.*

#### CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

RATTACHEMENT AU BUDGET 2008 DES « BOURSES EMPLOI TREMPLIN » ATTRIBUEES EN 2006 ET 2007 ET NON ENCORE VERSEES

Les « Bourses Emploi Tremplin » pour lesquelles des délibérations ont été prises en 2006 et 2007 et dont les paiements n'ont pas encore été effectués, doivent être régularisées afin de pouvoir être mandatées aux bénéficiaires en 2008.

Cette programmation s'établit comme suit :

NOM - PRENOM	ACTIVITES	LIEU	MONTANT
Michaël VIGNAUD	Reprise d'un restaurant	Saint Pierre d'Oléron	2.500
ARNAUD Patricia	Création Bowling	Dolus d'Oléron	2.500
ARNAUD Jean-Michel	Création Bowling	Dolus d'Oléron	4.500
ARNAUD Gabriel	Création Bowling	Dolus d'Oléron	4.500
MARCHIVE Lionel	Création taxi	Saint Just Luzac	1.250
AUBRY Sabrina	Reprise Salon de coiffure	St Georges	2.500
GRALLAN Michel	Reprise entreprise de maçonnerie	Bourcefranc Le Chapus	2.500
TOTAL CRT 2004- 2006 (année 2006)		20.250 €	
CALERA Marie	Création Commerce Linge de maison	Saint Pierre d'Oléron	1.000
CHAILLOUX Didier	Création Entreprise Esthétique	Le Gua	750
MOULINEAU Joël	Reprise Restaurant	Le Château d'Oléron	750
MOULINEAU Jeannette	Reprise Restaurant	Le Château d'Oléron	750
MARTIAL Mélanie	Reprise Restaurant	Le Château d'Oléron	750
LE BREDONCHEL Anthony	Reprise Restaurant	Le Château d'Oléron	750
DUBOIS Julien	Création Entreprise Plaquiste	Saint Pierre d'Oléron	750

NOIROT Nathalie	Création Commerce Vêtements	Saint Pierre d'Oléron	1.000
RAULET Laurent	Création Entreprise BTP - Electricité	Marennes	750
VERNOUX Armance	Création Entreprise Location de vélos électriques	Le Gua	2.000
DOUSSET Emilie	Reprise Salon de coiffure	Dolus d'Oléron	1.250
RENAUD Mathieu	Création Entreprise pose de carrelage	Saint Pierre d'Oléron	750
MOIZANT Karl	Création Entreprise Paysagisme intérieur	Bourcefranc Le Chapus	885
JOYEAU Eric	Création Entreprise de maçonnerie	Saint Pierre d'Oléron	1.000
GARDES Kevin	Création Entreprise de Plomberie / Electricité	Le Gua	1.000
GUERIT David	Création Entreprise de maçonnerie	Dolus d'Oléron	800
HUAN Carole	Reprise Commerce Presse - Librairie	Grand Village	1.500
TEXEREAU Isabelle	Reprise d'un Bar – Restaurant en location-Gérance	Saint Denis d'Oléron	1.250
PACASTAINGS Eric	Création Entreprise Diagnostic immobilier	Le Château d'Oléron	750
COUSSY Jean-François	Création Entreprise Construction naval -Charpente	Saint Georges d'Oléron	2.000
COUSSY Julien	Création Entreprise Construction naval -Charpente	Saint Georges d'Oléron	2.000
REVAUX Olivier	Création Brocante ambulante	Saint Pierre d'Oléron	1.150
TASTET Christophe	Reprise Boucherie - Charcuterie	Le Gua	1.500
VINET Pascal	Reprise Boulangerie- Pâtisserie	Le Gua	2.000
BLOTTON Jérémy	Reprise Entreprise Entretien espaces verts	Dolus d'Oléron	650
MAZ Christine	Reprise Salon de coiffure	Saint Just Luzac	3.500
BOURCIQUOT Emilie	Reprise Salon de coiffure	Saint Just Luzac	4.500
DA SILVA Marianne	Création Entreprise de Peinture – Décoration	Dolus d'Oléron	1.000
ROSSAY Nicolas	Création Entreprise de vente de bijoux	Le Château d'Oléron	3.000
SALLE François	Reprise Boucherie - Charcuterie	Marennes	5.000
TOUSSAINT Sandrine	Reprise Commerce Vente de vêtements	Marennes	3.000
RAIMBAULT Isabelle	Reprise Commerce Vente de vêtements	Le Château d'Oléron	3.000
TOTAL CRDD 2007- 2013 (Année 2007)		50.735 €	

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que ces subventions seront reprises au Budget primitif 2008.

*Pas d'observation.*

## CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

### RATTACHEMENT AU BUDGET 2008 DES « AIDES AU LOGEMENT SOCIAL » ATTRIBUES EN 2006 ET 2007 ET NON ENCORE VERSEES

Les « Aides au logement Social » pour lesquelles des délibérations ont été prises en 2006 et 2007 et dont les paiements n'ont pas encore été effectués, doivent être régularisées afin de pouvoir être mandatées aux bénéficiaires en 2008.

Cette programmation s'établit comme suit :

BENEFICIAIRES	ACTIONS	MONTANTS
CHARVET Gérard	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1.639,68
GIROD – ROUX Estelle	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	2.033,00
MORIN Jean-Louis	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1.612,00
SAUVESTRE André	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1.773,00
BOUVIER Dominique	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	2.054,00
METEREAU Evelyne	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1.267,00
GAILLARD Laurent	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1.663,00
CONIL Fabienne	PIG Communauté de Communes de l'île d'Oléron	1.534,00
BUCHERIE Jean-Paul	PIG Communauté de Communes du Bassin de Marennes	1.261,75
TOTAL CRT 2004 – 2006 (Année 2006 & 1 <sup>er</sup> semestre 2007)		14.837,43 €
LAGARDE Jean-François	PIG Communauté de Communes du Bassin de Marennes	1.261,75
SCI GRANJON	PIG Communauté de Communes du Bassin de Marennes	906,06
TOTAL CRDD 2007 – 2013 (2 <sup>ème</sup> semestre 2007)		2.167,81 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que ces subventions seront reprises au Budget primitif 2008.

*Pas d'observation.*

## CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 DU PAYS

### **AXE " SANTE – HANDICAP "**

#### **Organisation du 6ème Festival Handi Blues - Année 2008**

Maîtrise d'ouvrage : Association HANDI BLUES

Argumentaire : 6ème édition du festival, avec la participation d'artistes handicapés nationaux et internationaux, mêlant théâtre, musique, peinture et sculpture.

Présence des parrains : Graeme ALLWRIGHT, Jaques HIGELIN + 1 nouveau parrain

La manifestation a lieu tous les 2 ans, en alternance avec les journées d'Ilehandi.

Objectifs :

- Promouvoir l'implication de la personne dite handicapée dans la vie de la cité par le biais de l'expression artistique
- Permettre la rencontre et l'échange autour de la notion d'art comme médiateur
- Favoriser le développement de groupes d'entraide, de réseaux

Partenaires : Foyer Lannelongue, centre d'accueil d'Adultes Handicapés et du Centre Hélio Marin (SSR et médico-social)

Calendrier : 5,6 & 7 juin 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	70.550 € TTC	
Autofinancement du MO	3.500	5 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>5.000</i>	<i>7 %</i>
Communauté de Communes Ile d'Oléron	9.000	13 %
Etat (DRAC)	4.000	6 %
Autres financements publics (communes)	6.500	9 %
Financements privés	42.550	60 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé, soit 5.000 €.*

### **Accessibilité de la salle des mariages**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Le Château d'Oléron

Argumentaire : La commune a décidé d'aménager une nouvelle salle de Conseil Municipal et de mariage qui se trouve au 1er étage du bâtiment actuel, et de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Objectifs :

- Installer un ascenseur

Fournisseur : ThyssenKrupp Monolift

Calendrier : Février – Mars 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	23.350 € HT	
Autofinancement du MO	9.340	40 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>7.005</i>	<i>30 %</i>
Conseil Général	7.005	30 %

*Avis du CCLEP : DEFAVORABLE*

*Le Comité remarque qu'il ne s'agit là que de la mise en place d'un simple ascenseur dans le seul cadre communal, et qu'en l'absence d'un plan global d'aide à l'équipement des espaces publics en faveur des personnes souffrant de handicap, à l'échelle intercommunale ou du Pays, le contrat de territoire ne peut pas être mobilisé.*

## AXE " AGRICULTURE - LITTORAL "

### **Travaux de confortement des rideaux de palplanches du nouveau port ostréicole**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Le Château d'Oléron

Argumentaire : Ces travaux ont été décidés suite à des désordres constatés à partir d'avril 2006 dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau port, eux-mêmes décidés en 2003 (4,5 M€ prévus passés à 7,3 M€) et pour lesquels la Région avait accordé en 2004 une subvention de 829.295 €.

Objectifs :

- Renforcer les rideaux de palplanches et rendre le port opérationnel

Partenaires : DDE Maritime

Calendrier : Février à juillet 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	2.501.014,45 € HT	
Autofinancement du MO	1.294.525,08	32 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>500.202,89</i>	<i>20 %</i>
Conseil Général (40% du TTC)	1.196.485,31	48 %

*Avis du CCLEP : DEFAVORABLE*

*Le Comité souhaite qu'une expertise approfondie permette de savoir quelle est la part de responsabilité de la maîtrise d'ouvrage dans la malfaçon à l'origine de cette nouvelle dépense afin que les assurances soient mobilisées sur ce dossier : la nature des travaux ne permet donc pas sa prise en compte dans le cadre du Contrat de territoire.*

*Par ailleurs, le montant sollicité lui-même consommerait presque entièrement le solde disponible du Contrat.*

### **Travaux de réfection de la route du port de Mérignac**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Bourcefranc Le Chapus

Argumentaire : Cette voie qui permet non seulement l'accès au chenal et aux cabanes, mène également aux nombreuses claires qui sont situées dans ce secteur de marais. Elle est empruntée quotidiennement par des poids lourds.

Objectifs :

- Scarification de la chaussée
- Reprofilage avec apport de calcaire et revêtement bicouche

Partenaires : FONTENEAU (SCREG Sud Ouest)

Calendrier : janvier à mars 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	21.165 € HT	
Autofinancement du MO	7.607	36 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>4.233</i>	<i>20 %</i>
Conseil Général (40% du TTC)	9.325	44 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé, soit 4.233 €.*

*NB. Le montant plancher (7.600 €) peut ici être abaissé puisque le dossier est inscrit à l'une des cinq priorités dites émergentes du Contrat.*

## **Travaux de sauvegarde du Sloup mytilicole de 9,53 m « Notre Dame de la Clarté »**

Maîtrise d'ouvrage : Association Chantier Naval Robert Légglise

Argumentaire : Poursuite de la sauvegarde et valorisation du patrimoine maritime charentais par l'association Chantier naval Robert Légglise.

Objectifs :

- Utilisation pour la découverte du milieu maritime et conchylicole dans les conditions d'exploitation d'il y a 50 ans

Calendrier : décembre 2007 à décembre 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	48.000 TTC	
Autofinancement du MO	3.000	7 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>15.000</i>	<i>31 %</i>
Conseil Général (40% du TTC)	15.000	31 %
Commune « Le Château d'Oléron »	15.000	31 %

*Avis du CCLEP : DEFAVORABLE*

*Le Comité remarque tout d'abord qu'en raison de sa nature, ce dossier doit être inscrit à la priorité « Vivre ensemble » et non pas « Agriculture – Pêche – Littoral ».*

*Par ailleurs, le montant demandé ici au Conseil Régional dans le cadre du Contrat de territoire, n'apparaît pas dans le dossier de financement remis à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour une demande équivalente, et qui a elle déjà décidé de participer à hauteur de deux fois 7.500 €.*

## **AXE " EDUCATION – PARENTALITE "**

### **Création d'un local informatique au quartier du Petit Gibou**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Le Château d'Oléron

Argumentaire : Développer un "pôle informatique" sur le quartier du Petit Gibou, s'adressant en priorité aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs parents, dont le fonctionnement sera assuré par l'Association de la bibliothèque de la commune.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un projet de DSL (Développement Social local) qui se déroule depuis 3 ans, sur le quartier du Petit Gibou sur Le Château d'Oléron.

Considéré comme un nouvel Espace Public Numérique, cette opération préfigure la mise en réseau de ces nouveaux EPN sur le Pays dans la perspective du plan d'actions préconisé par la Stratégie « Emploi & territoire ».

Objectifs :

- Valoriser l'outil informatique comme support de médiation entre générations (adultes/enfants) par l'entraide et l'échange de savoirs, en créant du lien social.
- Permettre aux enfants bénéficiant de l'accompagnement à la scolarité, de développer des compétences en informatique tout en valorisant ces savoirs faire au sein de leur famille.

Partenaires : Conseil Régional, Conseil Général, CAF, Commune, Bibliothèque

Calendrier : 1<sup>er</sup> semestre 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	5.446 € HT	
Autofinancement du MO	2.178	40 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>1.090</i>	<i>20 %</i>
Conseil Général	1.089	20 %
CAF	1.089	20 %

*Avis du CCLEP : DEFAVORABLE*

*Le projet est considéré comme intéressant, mais relevant là encore d'une stricte compétence communale et d'un intérêt trop ponctuel et circonscrit à un quartier de la commune, et qu'en l'absence d'un plan global d'aide à l'équipement des espaces publics numériques sur le territoire (et dans lequel ce local informatique pourrait éventuellement trouver sa place), le contrat de territoire ne peut pas être mobilisé.*

*Le montant de la part Région est donc considéré comme trop modeste même si le montant plancher (7.600 €) pourrait ici être abaissé puisque le dossier est inscrit à l'une des cinq priorités dites émergentes du Contrat.*

## **Axe " Vivre ensemble "**

### **Amélioration du site de la Maison Paysanne – Programme 2007 - 2008**

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Argumentaire : Face à l'urgente nécessité d'une réhabilitation du site de la Maison Paysanne en raison des mauvaises conditions de conservation des collections, de la dégradation du bâti et de la volonté de valoriser cette richesse patrimoniale en sommeil, plusieurs projets visent à l'amélioration du site.

Objectifs :

- Etude diagnostic pour définir le projet global de réhabilitation, avec inventaire des collections
- Travaux de réhabilitation 2007/2008 : réfection de toitures avec réemploi des tuiles existantes
- Amélioration du site : scénographie, confort de la visite, signalétique

Partenaires : DRAC, Conseil Général, Conseil Régional

Calendrier : Novembre 2007 à Novembre 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	85.000 € HT	
Autofinancement du MO	31.450	37 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>17.000</i>	<i>20 %</i>
Conseil Général	28.050	33 %
DRAC	8.500	10 %

*Avis du CCLEP : FAVORABLE à hauteur du montant demandé, soit 17.000 €*

*Le Comité rappelle que cet équipement devra intégrer la question du handicap et en particulier rechercher l'obtention du Label Tourisme et Handicap.*

## **Axe " Equipement "**

### **Etude diagnostique sur le port de plaisance**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Marennes

Argumentaire : Malgré les divers travaux d'aménagement et d'entretien réalisés régulièrement, le port est vieillot et ses équipements, ne répondent plus aux besoins des plaisanciers ni aux normes réglementaires pour l'aire de carénage et la collecte de déchets.

Un diagnostic est donc nécessaire afin de doter le port de plaisance des équipements nécessaires à son bon fonctionnement.

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic complet de l'état existant
- Proposer des équipements matériels et des infrastructures
- Etablir le coût de ces équipements

Partenaires : FR Environnement nautique, Conseil Général, Conseil Régional

Calendrier : Décembre 2007 à mars 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	11.030 € HT	
Autofinancement du MO	2.206	20 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>3.309</i>	<i>30 %</i>
Conseil Général	5.515	50 %

*Avis du CCLEP : DEFAVORABLE*

*Le Comité remarque que d'une part, le montant de la participation demandée à la Région est inférieur au seuil plancher de 7.600 € pour des dépenses d'investissement, et que d'autre part, la participation du maître d'ouvrage est inférieure à celle demandée à la Région.*

### **Extension de l'école maternelle & primaire**

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nieulle sur Seudre

Argumentaire : L'augmentation significative et rapide de la population communale nécessite l'extension des bâtiments municipaux accueillant les écoles primaires et maternelles (ouverture d'une 3ème classe en 2007 et d'une 4ème en 2008).

Objectifs :

- Passer de 3 classes de 42 m2 à 4 classes de 55 m2
- Réalisation d'un atelier pédagogique
- Extension du réfectoire
- Installation d'un chauffage avec énergie renouvelable par géothermie

Partenaires : Etat, Conseil Général, Conseil Régional

Calendrier : Décembre 2007 à mars 2008

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL	934.187 € HT	
Autofinancement du MO	252.231	27 %
<i>CRDD sollicité</i>	<i>46.709</i>	<i>5 %</i>
Etat (DGE)	261.572	28 %
Conseil Général	373.675	27 %

*Avis du CCLEP : DEFAVORABLE*

*Le Comité remarque que le Contrat de territoire ne peut être mobilisé pour des travaux d'aménagement ou d'agrandissement d'une école maternelle ou primaire qui relève de la compétence communale.*

*Le Comité suggère de diriger ce dossier vers une demande de financement dans le cadre du FRILE qui semble tout à fait approprié pour participer au montage financier d'une opération comme celle-ci, portée de plus par une petite commune rurale.*

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation du Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013, Volet VIE QUOTIDIENNE,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron à solliciter les subventions considérées auprès de la Région Poitou Charentes,

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron à solliciter les éventuelles autres subventions auprès des services de l'Etat et des autres collectivités concernées,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits nécessaires au financement des actions auxquelles le Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron participe, sont inscrits au Budget général 2007.

*Pas d'observation.*

#### **CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INFORMATIQUE DE CHARENTE MARITIME**

Le Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron a bénéficié durant l'année 2007 d'une assistance au déploiement de son Système d'Information Géographique de la part du Syndicat Informatique de la Charente Maritime.

Cette assistance s'est traduite comme la convention le précisait, par la mise à disposition d'un agent du SI 17 à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein pour 670 € par mois hors frais, s'avère indispensable encore en 2008, et cela dans l'attente de la mise en place prochaine d'une plateforme départementale d'assistance aux SIG des territoires du département de la Charente Maritime.

Afin de permettre la poursuite de cette collaboration durant l'année 2008

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron à signer l'avenant de prolongation à la convention d'assistance au déploiement du SIG avec le Syndicat Informatique 17 pour l'année 2008
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2008

#### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron a procédé au recrutement du chargé de mission "Création et animation du réseau de bibliothèques – médiathèques".

Il s'agit de Mr Bruno ESSARD, domicilié à Confolens en Charente (16) qui a pris ses fonctions le 7 janvier 2007.

La procédure de recrutement s'est déroulée de la manière suivante :

- Le 13 novembre 2007, les 5 candidats pré sélectionnés sur dossier se sont présentés devant un jury spécialement chargé de les recevoir.
- A l'issue de cette première journée de sélection, deux candidats ont été pré retenus et invités à se rendre à un deuxième entretien qui s'est déroulé quelques jours plus tard, le 19 novembre 2007, afin de répondre à de nouvelles questions de la part du Président qui n'avait pu être présent lors de la première séquence.

Il s'agit ici de rembourser le second déplacement sur la base du tarif fiscal en vigueur, et cela compte tenu de la puissance de leur véhicule et de la distance parcourue (404 km AR).

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE PRENDRE en charge les frais de déplacement engagés sur la base du tarif fiscal en vigueur par Monsieur Bruno ESSARD,

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2008.

*Pas d'observation.*

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

##### **SUBVENTION 2008 A L'ASSOCIATION "MAISON DU TOURISME DU PAYS MARENNES OLERON"**

L'association "Maison du Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes" est depuis plusieurs années l'acteur de la mise en œuvre de la politique du Pays en matière de promotion touristique du territoire.

Dans le cadre de la convention cadre signée en 2006, différentes prestations sont prévues, et notamment :

- la mise en œuvre conjointe de la stratégie de développement touristique du Pays,
- la mise en œuvre conjointe de la politique TIC du Pays, notamment par le biais d'un service "Webmaster" sur les sites "Tourisme" et "Vie locale" du projet Internet, et d'un travail de réflexion stratégique sur le déploiement d'une politique de e-services (notamment par une couverture de points publics Internet) sur les différentes communes du Pays,
- la production d'un bilan annuel d'activités reprenant les différentes opérations menées dans le cadre du Volet Touristique (développement et promotion) du Pays,
- l'édition du guide estival des manifestations du Pays

Une subvention de 252.000 € pour l'aide au fonctionnement de l'Association est donc à prévoir pour l'année 2008.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ACCEPTER le versement de la participation de 252.000 € à l'Association "Maison du Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes" pour l'année 2008
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces correspondantes
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2008

*Pas d'observation.*

#### **MISE EN PLACE D'UN SERVICE OPTIONNEL CNRACL AU CENTRE DE GESTION**

A la demande de la Caisse des Dépôts, pour tenir compte du nouveau contexte légal et réglementaire, des changements liés à la dématérialisation des échanges, de l'impact du processus de gestion du droit à l'information, une nouvelle convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts est établie pour la période 2007-2010.

Le Centre de Gestion assurera désormais 2 missions :

- une mission d'information, destinée aux personnels relevant de la collectivité qui porte sur l'ensemble des régimes de retraite : la CNRACL, l'IRCANTEC et le RAFP
- une mission d'intervention sur les actes de gestion qui devient optionnelle. Cela concerne les validations de services, les régularisations de services, les rétablissements du régime général, les liquidations des droits à pension normale, d'invalidité et de reversion, les relevés de carrière dans le cadre du droit à l'information.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a fixé une contribution financière qui se définit comme suit :

- pour la mise en œuvre du droit à l'information : 30 euros par dossier
- pour l'étude et les conseils pour des dossiers complexes : 15 euros de l'heure.

Le Président indique que le recours aux prestations payantes sera tout à fait exceptionnel.

Vu les articles 23 et 24 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la convention de partenariat signée le 6 juillet 2007 qui expire le 31 juin 2010 entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime et la Caisse des Dépôts et Consignations, assistant en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFP ;

Vu l'article 24 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2007-209 du 19 février 2007 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron à signer la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers relevant de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008

*Pas d'observation.*

### **INSTAURATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale introduit la généralisation du ratio promu/promouvable en lieu et place des quotas d'avancement de grade.

Vu l'article 35 de la loi susvisée modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu les décrets 2006-1695 du 22 décembre 2006 et 2002 – 870 du 3 mai 2002,

Considérant que ratios d'avancement de grade concernant les catégories A, B, et C (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale) doivent être votés par l'organe délibérant de la collectivité après avis du Comité Technique Paritaire,

Sous réserve de l'avis favorable du CTP

Afin de se conformer aux nouvelles règles applicables, il conviendrait d'instaurer des ratios d'avancement de grade comme suit en pourcentage :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Grade	Grade d'avancement	Ratio (%)
Attaché	Attaché principal	100
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100
FILIERE TECHNIQUE		
Grade	Grade d'avancement	Ratio (%)
Ingénieur territorial	Ingénieur principal	100
FILIERE CULTURELLE		
Grade	Grade d'avancement	Ratio (%)
Bibliothécaire territorial	En fonction de la réglementation en vigueur	100

Les nominations interviendront sur décision de l'autorité territoriale en fonction de critères préalablement définis notamment l'ancienneté, et la manière de servir.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ADOPTER les ratios comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

*Pas d'observation.*

## TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la délibération 18 octobre 2007 mettant à jour le tableau des effectifs 2007

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ACTUALISER le tableau des effectifs comme suit :

### Effectif du Syndicat Mixte du Pays Marennes-Oléron

Grades ou emplois (Agents titulaires & contractuels)	Catégorie	Filière*	Effectifs budgétaires	Indice brut (contractuels)	TPS	Effectifs pourvus
Animateur - Responsable Pays (art.3 - alinéa 5)	A	A	1	IB 801	TC	1
Chargé de mission « Création d'entreprises »	A	A	1	IB 542	TC	1
Chargé de mission « Culture, sports & manifestations »	A	A	1	IB 542	TC	1
Chargé de mission « Emploi-formation »	A	A	1	IB 542	TC	1
Chargé de mission « Création & coordination du réseau des bibliothèques / médiathèques »	A	C	1	IB 510	TC	1
Chargé de mission « Aménagement & urbanisme »	A	T	1	IB 588	TC	1
Ingénieur territorial – Administrateur SIG	A	T	1		TC	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> C	C	A	1		TC	1
Total SMPMO			8			8

\*A= administrative / T= technique / C = culturelle

(Chargés de mission recrutés sous l'alinéa 4 ou 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984)

- D'ADOPTER l'état du personnel présenté
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008

*Pas d'observation.*

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES : MISE A JOUR

Vu l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le décret 88-631 du 6 mai 1988 modifié (JO du 6 mai 1988)

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 (Jo 7 septembre 1991)

Vu le décret 93-526 du 26 mars 1993 (JO du 28 mars 1993)

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 instituant en faveur des agents de préfecture une indemnité d'exercice des missions des préfectures se substituant au complément de rémunération de préfecture,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002,

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 (Jo 15 Janvier 2002)

Vu le décret n°2003-799 du 25 Août 2003 abrogeant le décret initial n°2000-136 du 18 Février 2000,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997,  
Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 (JO du 6 février 2002),  
Vu l'arrêté du 25 février 2002 (JO du 17 mars 2002)  
Vu l'arrêté du 25 Août 2003 modifié par l'arrêté du 11 juin 2004,  
Vu l'arrêté du 23 novembre 2004 (JO du 26/11/2004)  
Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2005 (JO du 22 mars 2005)

Considérant que l'attribution des indemnités suivantes est liée au service rendu

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ATTRIBUER conformément à la réglementation en vigueur
  - Une Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) au profit des personnel appartenant au grade d'attaché territorial, bibliothécaires et étend ce dispositif aux agents non titulaires et aux agents contractuels.
  - Une Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) aux fonctionnaires et agents appartenant à la filière administrative et étend ce dispositif aux agents non titulaires et aux agents contractuels.
  - Une Indemnité Spécifique de Service (ISS) aux ingénieurs et techniciens titulaires, stagiaires et étend ce dispositif aux ingénieurs et techniciens non titulaires ou contractuels
  - Une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : aux fonctionnaires et agents appartenant à la filière administrative ou technique et étend ce dispositif aux agents non titulaires et aux agents contractuels.
  - Une Prime de Technicité Forfaitaire des Personnels des Bibliothèques (PTFPB) : aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois de bibliothécaires territoriaux

Les montants de référence suivront la réglementation en vigueur.

- D'AUTORISER le Président à fixer les attributions individuelles par arrêté en fonction de la législation en vigueur dans la limite maximum prévue à l'annexe financière relative au montant des attributions.
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2008

*Pas d'observation.*

#### **ANNEXE AU REGIME INDEMNITAIRE**

Vu l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

Vu le décret 97-1223 du 26 décembre 1997 instituant en faveur des agents de préfecture une indemnité d'exercice des missions des préfectures se substituant au complément de rémunération de préfecture,

Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002,

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 (JO du 15 Janvier 2002),

Vu le décret 2003-799 du 25 Août 2003 abrogeant le décret initial 2000-136 du 18 février 2000,

Vu le décret 93-526 du 26 mars 1993,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997,

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2005

Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 (JO du 6 février 2002),

Vu l'arrêté du 25 Août 2003 modifié par l'arrêté du 11 juin 2004,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE PRECISER les conditions d'attribution des indemnités suivantes avec effet au 1er Janvier 2008 :

GRADE	Montant de référence annuelle	Effectif potentiellement concerné	Taux Maxi	Montant
<b>IAT (Titulaires &amp; contractuels) *</b>				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> C	439.97	1	8	3519.76
<b>TOTAL MAXIMUM IAT</b>		<b>1</b>		<b>3519.76</b>
<b>IFTS (Titulaires &amp; contractuels) *</b>				
FILIERE ADMINISTRATIVE & culturelle				
Attaché ou assimilé	1056.36	4	8	33803.52
Bibliothécaire ou assimilé	1056.36	1	8	8450.88
<b>TOTAL MAXIMUM IFTS</b>		<b>5</b>		<b>42254.40</b>
<b>IEMP (Titulaires &amp; contractuels)</b>				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché ou assimilé	1372,04	4	3	16464.48
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> C	1143,37	1	3	3430.11
<b>TOTAL MAXIMUM IEMP</b>		<b>5</b>		<b>19894.59</b>
<b>PRIME DE TECHNICITE FORFAITAIRE DES PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES (PTFPB)</b>				
Bibliothécaire ou assimilé	1443.84	1		1443.84
<b>TOTAL MAXIMUM PTFPB</b>		<b>1</b>		<b>1443.84</b>
<b>ISS *</b>				
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur	356.53x0.95	2	25	16935.17
<b>TOTAL MAXIMUM ISS</b>		<b>2</b>		<b>16935.17</b>

- DE DIRE QUE :

- les coefficients et montants individuels seront déterminés par arrêtés individuels,
- les montants de référence relatifs à l'IAT et l'IFTS sont indexés sur la valeur du point,
- l'ensemble des montants de référence suivra la réglementation en vigueur
- des avances pourront cependant être versées dans la limite du coefficient maximum voté,
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2008.

*Pas d'observation.*

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2007**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007,

II - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

III - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DECLARER que le compte de gestion du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, qu'il a visé et certifié, n'appelle ni observation ni réserve.

*Pas d'observation.*

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	929 861,20 €
Recettes y compris report N-1 (+27 526,91)	1 030 028,41 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2007	+ 100 167,21 €

Soit + 100 167,21 € repris au budget 2008

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses y compris report N-1 (déficit 1 383,05)	418 677,96 €
Recettes	502 475,11 €
Excédent d'investissement exercice 2007	83 797,15 €

Soit 83 797,15 € repris au budget 2008

#### **RESULTAT GLOBAL + 183 964,36 €**

En l'absence du Président Jean-Claude BLEMON au moment du vote, conformément à l'article 2114 du C.G.C.T et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par celui-ci, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ci-après (voir documents annexes),
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser (dont le solde est – 95 460 €)
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,



- D'ADOPTER le budget primitif 2008 du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 1 051 962,21 €
  - Section d'investissement : 482 067,00 €
  - TOTAL : 1 534 029,21 €

*Pas d'observation.*

#### **APPEL A PARTICIPATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Vu l'article 10 des statuts du SMPMO,

Vu le budget primitif 2008 portant la contribution des Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron à la somme totale de 472.454 €

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ARRETER la participation des communautés de communes aux montants suivants :
  - Communauté de Communes de l'Île d'Oléron : 67 % soit 316.545 €
  - Communauté de Communes du Bassin de Marennnes : 33%, soit : 155.909 €

*Pas d'observation.*

*Pas de questions diverses.*

*La séance est levée à 17 h 15.*

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,  
le 28 février 2008

Le Président,

Jean-Claude BLEMON